

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gérard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 001-601/12/CC

■ Approbation du Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) modifié suite à l'avis des communes, des personnes morales associées et des acteurs de l'habitat.

DHCS 12/8450/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Suite à la mise en révision du Programme Local de l'Habitat 2006-2012 le 10 décembre 2010 et à l'approbation de la première version du projet de Programme Local de l'Habitat le 13 février 2012, la procédure telle qu'elle est définie par l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit l'envoi de ce projet de Programme Local de l'Habitat à l'ensemble des 18 communes membres et des personnes morales associées : Conseil Régional, Conseil Général, Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Chambre de Commerce et d'Industrie, Caisse des Dépôts et Consignations. Cet envoi a été réalisé le 15 mai 2012, l'avis devait être rendu dans les deux mois. Faute de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

En parallèle, pour prolonger la concertation engagée pour son élaboration, une deuxième session des Etats Généraux du Logement a été organisée avec l'Association Régionale des Organismes HLM Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Des ateliers territoriaux se sont tenus à La Ciotat, Marignane et Marseille en juin et juillet 2012 avec les acteurs de l'habitat concernés pour revisiter le projet de Programme Local de l'Habitat à l'échelle de chacun des bassins de vie et dans une approche plus transversale intégrant développement économique et déplacements. La journée de restitution a eu lieu le 17 septembre 2012 : elle a permis de faire le point des premières actions du Programme Local de l'Habitat mises en œuvre et de prendre conscience des enjeux à l'œuvre sur le territoire de la Communauté urbaine dans une conjoncture en plein bouleversement.

Enfin, des échanges techniques ont eu lieu avec les responsables de la Région et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

En ce qui concerne les avis rendus, les dix huit communes de Marseille Provence Métropole ont donné un avis favorable à l'unanimité, seize d'entre elles ayant délibéré. Certaines d'entre elles ont détaillé la politique de l'habitat qu'elles envisagent de conduire, d'autres en ont profité pour faire des suggestions, comme la Ville de Marseille qui souhaite une collaboration renforcée avec Marseille Provence Métropole. D'autres personnes morales se sont exprimées : la Chambre de Commerce et d'Industrie soutient « une approche multifonctionnelle du territoire et de son fonctionnement », et l'association « Un centre-ville pour Tous » déplore le nombre insuffisant de logements sociaux PLUS et PLAI envisagé et pense que « les déséquilibres internes à Marseille vont s'accroître ».

Tous ces échanges ont contribué à enrichir le document, qui a été actualisé et modifié comme suit :

- un chapitre a été rajouté sur l'action foncière ;
- l'objectif 1.1 « Augmenter l'offre de logements accessibles à tous » a été repris pour mieux détailler l'ensemble des mesures adoptées pour maintenir un haut niveau de production ;
- la présentation des bassins de vie a été transformée pour tenir compte des échanges qui ont eu lieu à l'occasion des réunions territoriales préparant les Etats Généraux du Logement, et des cartes présentant les projets du territoire ont été ajoutées ;
- les programmes habitat des communes ont pris en compte les modifications apportées par celles-ci dans leurs délibérations, et les projets habitat ont été localisés sur des cartes.

L'objectif annuel de production de logements reste à plus de 6 200 logements et celui de logements locatifs sociaux passe de plus de 1 700 à plus de 1800.

Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2012

La nouvelle version de ce projet de Programme Local de l'Habitat apporte donc des compléments sur la territorialisation des objectifs de production de logements en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale et les POS/PLU des communes.

Il convient donc à cette étape de l'envoyer au Préfet de Région, qui sollicitera l'avis du Comité Régional de l'Habitat. Après intégration éventuelle des modifications demandées par l'Etat, le Programme Local de l'Habitat pourra être à nouveau proposé au Conseil de Communauté pour approbation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles 302-1 à 302-17 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 001-2496/10/CC du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 approuvant le bilan de la 4ème année du Programme Local de l'Habitat (2009) et lançant la démarche de révision.
- La délibération du Conseil de Communauté RNOV 001-093/12/CC du 13 février 2012 approuvant le projet de Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du conseil municipal de Carnoux-en-Provence du 7 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Carry-le-Rouet du 27 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Cassis du 18 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Ceyreste du 3 juillet 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Châteauneuf-les-Martigues du 28 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal d'Ensuès-la-Redonne du 7 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Gémenos du 28 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Gignac-la-Nerthe du 28 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de La Ciotat du 9 juillet 2012 ;
- La délibération du conseil municipal du Rove du 21 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Marseille du 25 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Plan-de-Cuques du 19 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Roquefort-la-Bédoule du 19 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Saint-Victoret du 12 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Sausset-les-Pins du 21 juin 2012 ;
- La délibération du conseil municipal de Septèmes-les-Vallons du 21 juin 2012 ;
- Le comité de pilotage du Programme Local de l'Habitat du 15 octobre 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de prendre en compte dans le projet de Programme Local de l'Habitat 2012-2018, les avis apportés par les communes et les personnes morales, ainsi que ceux des acteurs de l'habitat réunis pour une deuxième session des Etats Généraux du Logement, avant sa transmission aux services de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat.

Après en avoir délibéré :

Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2012

Décide

Article 1 :

Est pris acte des avis des communes membres de Marseille Provence Métropole sur le projet de Programme Local de l'Habitat.

Article 2 :

Est approuvée la nouvelle version du projet de Programme Local de l'Habitat ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à transmettre le projet de Programme Local de l'Habitat à Monsieur le Préfet pour saisine du Comité Régional de l'Habitat.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Au Logement Social et d'Intérêt Communautaire

Samia GHALI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI